

CAHIER DES POSITIONS

SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN
RÉADAPTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN RÉADAPTATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Catégorie des positions

Politique internes
Politiques départementales
Politiques universitaires
Politiques municipales

Politiques provinciales
Politiques internationales
Politiques sociales et
environnementales

Positions

POLITIQUES INTERNES		
1.1	2014-10-09	Que les deux coordonnateur·trice·s à la vie étudiante soient automatiquement admi·se·s.
1.2	2018- 04-09	Que la SÉRUM fasse la promotion du de son café étudiant associé <i>L'empathique</i> et oeuvre pour sa survie et son développement.
1.3	2018-10-05	Que la SÉRUM utilise une écriture inclusive dans toutes ses communications et tous ses documents officiels.
1.4	2019-04-08	Que la sérum supervise la formation d'un comité d'accueil des étudiants internationaux et des étudiantes internationales.
1.5	2019-04-08	Que les membres du conseil d'administration de la SÉRUM ne puissent siéger simultanément sur le conseil d'administration du café.
1.6	2019-04-08	Que la SERUM travaille à la formation d'un comité pour la diversité au sein de l'association. Que celui-ci définisse son mandat et se dote d'un plan d'action annuel au plus tard pour la rentrée de septembre 2020.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES		
2.1	2014-10-09	Que la SÉRUM veille à la protection de la facture étudiante et refuse toute entente avec l'administration avant d'avoir consulté ses membres à cet effet via une AG spéciale.

POLITIQUES UNIVERSITAIRES		
3.1	2014-10-09	Que la SÉRUM exige que le budget alloué aux bourses soit préservé pour l'ensemble de l'université.
3.2	2014-10-09	Que la Sérum fasse pression auprès de la direction de l'École de Réadaptation et de la Faculté de Médecine dans le but de faire respecter les positions 2.1, 2.2 et 3.1 .

4.1	2016-04-07	Que la SÉRUM se positionne en faveur d'un réaménagement de l'intersection Parc et Jean-Talon, et poursuive ses démarches en collaboration avec la FAÉCUM et la municipalité en ce sens.
-----	------------	---

POLITIQUES PROVINCIALES		
5.1	2016-04-07	Que la SÉRUM se positionne en faveur d'un réinvestissement massif dans le réseau public de la santé du Québec.
5.2	2016-04-07	Que la SÉRUM participe au Forum de la Relève Étudiante en Santé du Québec (FRESQue).
5.3	2016-04-07	Que la SÉRUM se positionne en faveur d'un réinvestissement massif en enseignement supérieur au Québec.
5.4	2016-04-07	Que le gouvernement investisse davantage dans les mesures de prévention et de promotion de la santé afin d'assurer la santé publique et le bien-être de la population

5.5	2016-04-07	Que le gouvernement assure une offre de soins de santé proche des besoins spécifiques des populations locales
5.6	2016-04-07	Que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux élabore des stratégies pour remédier aux conséquences néfastes du récent projet de loi 10 sur l'accessibilité et la qualité des soins de première ligne.
5.7	2016-04-07	Que le gouvernement se penche sur des stratégies efficaces en prévention et promotion de la santé, et fournisse les ressources financières pour les mettre en place, afin d'assurer la santé publique.
5.8	2016-04-07	Que le Ministère de la Santé et des Services Sociaux investisse massivement dans les CLSC plutôt que les GMF.
5.9	2016-04-07v	Que soit reconsidéré le mode de rémunération des intervenants de la première ligne.
5.10	2016-04-07	Que les services de santé offrent des modalités mixtes de consultation.
5.11	2018- 04-09	QUE la SÉRUM prenne position en faveur de la réforme du mode de scrutin pour un système plus représentatif des proportions réelles de votes.
5.12	2018- 04-09	Que la SÉRUM appuie le SENSÉ et sa démarche pour la réforme du mode de scrutin
5.13	2019-03-11	Que la SERUM prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages, et ce, à tous les niveaux d'études dans les établissements d'études post-secondaires
5.14	2019-03-11	Que la SERUM informe et mobilise ses membres en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux dans les établissements d'études post-secondaires
5.15	2019-04-08	Que la SERUM continue les démarches pour supporter la compensation financière et/ou la rémunération des stages.
5.16	2019-11-05	Que la SÉRUM s'oppose au décret 1030-2019 réformant le programme de l'expérience québécoise.
5.17	2020-01-21	Que la SERUM appuie et participe à la campagne "Où est notre argent?" de l'Union Étudiante du Québec et demande que l'ensemble des sommes transférées au gouvernement du Québec dans le cadre de son retrait du Programme canadien de bourses aux étudiant.e.s et le programme canadien des prêts aux étudiant.e.s soient affectées à la bonification du régime d'aide financière aux études.

POLITIQUES INTERNATIONALES

6.1	2017-04- 04	Que la SÉRUM se positionne contre les pipelines d'Énergie Est.
-----	-------------	--

POLITIQUES SOCIALES & ENVIRONNEMENTALES

7.1	2016-04-07	Que la SÉRUM se positionne en faveur de l'égalité des chances parmi ses membres, c'est-à-dire que l'ensemble des membres bénéficient des mêmes opportunités indépendamment de leur origine sociale ou ethnique, de leur genre, de leurs moyens financiers, de leurs convictions religieuses ou politiques.
7.2	2017-04- 04	Que la SÉRUM travaille en collaboration avec la FAÉCUM afin de permettre à ses membres un accès optimal et équitable aux activités et services offerts par la FAÉCUM.
7.3	2017-04- 04	Que la SÉRUM fasse la promotion des initiatives environnementales au pavillon Parc, de saines habitudes de vie et d'un environnement sain pour tous.
7.4	2018- 04-09	Que la SÉRUM adopte une politique de neutralité religieuse afin de promouvoir l'intégration de tous et de toutes.
7.5	2018- 04-09	Que la SÉRUM fasse la promotion des ressources en santé psychologique de l'UdeM en plus de sensibiliser ses membres quant aux effets d'un trouble de santé mentale sur les études.
7.6	2018- 04-09	Que la SÉRUM favorise un climat respectueux et prenne des mesures pour prévenir les comportements inappropriés lors de ses activités, notamment par rapport aux violences à caractère sexuel.
7.7	2018- 04-09	Que la SÉRUM se positionne en faveur d'une plus grande transparence quant à la nature des investissements du RRUM et du fonds de dotation de l'Université de Montréal;
7.8	2018- 04-09	Que la SÉRUM supporte la demande de désinvestissement UdeM au RRUM et au fonds de dotation de se doter chacun d'un plan afin de retirer, en cinq ans maximum, leurs investissements des 200 plus importantes compagnies œuvrant dans le secteur de l'énergie fossile, telles que recensées par le Carbon Underground 200TM.

7.9	2019-04-08	Que la SERUM s'engage à : 1. Sensibiliser les membres de la SERUM concernant les risques pour la santé liés à la consommation de boissons sucrées; 2. Offrir des boissons alternatives au même prix ou à plus faible coût que les boissons sucrées offertes lors d'événements organisés par le comité exécutif; 3. Militer pour réduire l'offre de boissons sucrées envers les instances responsable de l'installation matérielle des bâtiments publics fréquentés par les membres de la SERUM.
7.10	2019-04-08	Que la SÉRUM appuie le mouvement de la Planète s'invite au parlement, qui demande à tous les paliers de gouvernements de : 1. Reconnaître que l'urgence climatique et la protection de la biodiversité sont les plus grands défis de notre époque et sensibiliser l'ensemble de la population à ce sujet. 2. Développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le GIEC, c'est-à-dire réduire les émissions de GES d'au moins 45% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010) et les éliminer complètement d'ici 2050. Présenter à la population un rapport annuel détaillé sur l'atteinte de ces cibles. 3. Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
7.11	2019-09-24	Que la SÉRUM s'oppose à toute loi qui discrimine d'une quelconque façon une population selon son origine sociale ou ethnique, son genre, ses moyens financiers, ses convictions religieuses ou politiques, ou autre.
7.12	2019-09-24	Que la SÉRUM s'oppose au projet de loi 21 de la 42 ^e législature du gouvernement du Québec.

*Boisson sucrée : Les boissons sucrées sont des boissons non alcoolisées, gazéifiées ou non, contenant des sucres ajoutés. Sont généralement inclus dans cette définition :

- les boissons gazeuses;
- les boissons aux fruits;
- le thé et le café sucrés (prêt-à-servir);
- les boissons pour sportifs;
- les boissons énergisantes.